

L'argent public, c'est notre argent !

Le Cri
du **Contribuuable**

Mars 2011 ■ numéro 94 ■ 1,90 €

Pétition du Cri.fr

**Pas de retraite en France
sans y avoir travaillé !**

**Les
associations
de
contribuables
en France**



Pont-Saint-Esprit :
**Les citoyens virent
le maire
qui les a ruinés**

**Le député UMP
Jean-François Mancel
veut réformer
le statut
des fonctionnaires**

Pont-Saint-Espirit : victoire des contribuables !

Des élections municipales anticipées se sont déroulées le 30 janvier dernier, à la suite de la démission du maire, Gilbert Baومت. Mis en cause pour sa gestion des finances publiques, il a été battu. Un succès qui doit beaucoup au Rassemblement des contribuables spiripontains (RCS).

Cela faisait quarante ans qu'il était aux affaires. Gilbert Baومت, 67 ans, ancien ministre socialiste de François Mitterrand dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy, ancien député et sénateur, ancien président du Conseil général du Gard, a été nettement battu par la seule liste concurrente, avec un tiers seulement des voix (1796, soit 34,6 %). L'abstention ne peut pas être invoquée : 71,4 % des Spiripontains ont pris part au scrutin, un taux de participation très élevé pour une élection municipale.

Qu'est-ce qui a pu conduire un empire municipal à s'effondrer aussi rapidement ? L'opposition des contribuables devant la gestion des finances publiques communales de l'équipe sortante.

Un déficit budgétaire de 13 millions d'euros

La liste d'Union républicaine, soutenue par le Rassemblement des contribuables spiripontains (RCS) et emmenée par Roger Castillon, mettait en effet en cause Gilbert Baومت. En 2008, la Chambre régionale des comptes du Languedoc-Roussillon a mis en évidence un déficit budgétaire de 13 millions d'euros (une année de budget !). Cette révélation est intervenue après les élections

municipales tenues en mars cette année-là, où l'équipe de Gilbert Baومت avait été reconduite dès le premier tour avec 55 % des suffrages.

Sur cette commune de 10 000 habitants, il y avait 450 employés municipaux, contre une centaine en moyenne pour les villes de population comparable

Infrastructures dégradées

La commune étant, depuis trois ans, incapable d'honorer ses engagements financiers (Urssaf, factures d'EDF, caisses de retraite, etc.), la préfecture du Gard a dû reprendre la situation en main et imposer une hausse des impôts locaux de 60 %, pendant sept années, avec dans le même temps des suppressions de postes de vacataires et une coupe dans les budgets. Ce n'était pas inutile : sur cette commune de 10 000 habitants, il y avait 450 employés municipaux, contre une centaine en moyenne pour les villes de population comparable. Si l'emploi public s'est bien porté toutes ces années, ce n'était pas le cas des infrastructures : selon

Virginie Subtil, présidente du RCS, les routes sont sales, pas entretenues, détériorées, les infrastructures sportives sont délabrées, etc.

C'est en 2009 que la facture arrive aux contribuables sous la forme d'une feuille d'imposition salée : la taxe d'habitation est passée de 23,24 à 36,4 %, la taxe foncière de 27 à 42 %, et celle sur les terrains non bâtis de 121 à 161 %.

Depuis, l'opposition s'est efforcée de mobiliser les Spiripontains, en rassemblant 100 à 200 manifestants (soit 1 à 2 % des habitants !) les samedis matins, en organisant une « Nuit des tags » en juin 2009, ou encore avec la tenue d'un blog par un partisan de l'opposition.

« Content, soulagé après deux années difficiles »

L'efficacité de l'opposition a fini par avoir raison de l'in-

flexibilité de Gilbert Baومت, qui a démissionné en septembre 2009 au profit de son premier adjoint... avant de se raviser, l'opposition ayant découvert une disposition du Code électoral rendant impossible l'élection du nouveau maire en cas de conseil municipal incomplet, ce qui conduit les conseillers municipaux à démissionner à leur tour. Gilbert Baومت ne réussira pas à obtenir du préfet qu'il revienne sur sa démission, et après avoir obtenu une première fois l'annulation des élections en novembre 2009, le Conseil d'État a finalement décidé leur tenue en janvier 2011.

Du côté du RCS, on est « content, soulagé après deux années difficiles », comme le déclare Virginie Subtil. Les difficultés ne sont toutefois pas terminées. La première décision du maire élu, Roger Castillon, a été de décider une nouvelle dépense : un audit des finances de la Ville, pour tout remettre en ordre, et faire le ménage dans les comptes. La nouvelle équipe ne cache d'ailleurs pas qu'il faudra rembourser la dette accumulée, et pour cela augmenter les impôts parallèlement à la baisse des dépenses. C'est le prix des dépenses somptuaires réalisées auparavant. ■

ROMAN BERNARD

La résistance des contribuables s'organise !



En France, les hommes politiques n'écourent pas les contribuables qui trouvent que les impôts sont excessifs et qu'il en est fait un mauvais usage. C'est justement pour que la voix des contribuables soit entendue et pour qu'ils

soient plus forts face à l'administration que Contribuables Associés a été constituée en 1990. Car les hommes politiques ne défendront les contribuables, tous ceux qui sous une forme ou sous une autre paient des impôts, qu'à condition que ceux-ci soient

organisés pour faire pression sur eux. C'est pourquoi il incombe aux contribuables d'exercer toujours plus de vigilance et de dénoncer publiquement les malversations et les abus. Ce combat est l'illustration et la mise en œuvre des articles XIV et XV de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

Art. XIV. « Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

Art. XV. « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. »

Aujourd'hui, Contribuables Associés compte dans ses rangs 146 000 membres actifs qui chaque jour font pression sur les élus pour obtenir une gestion plus saine de l'argent public et diminuer le montant des impôts. Contribuables Associés se bat à l'échelon national mais porte beaucoup d'intérêt au développement de structures locales et encourage la constitution d'association locales de contribuables. Car partout en France, de Bretagne en Provence, mais aussi outre-mer, la résistance des contribuables s'organise. Créées par des citoyens responsables et volontaires, ces associations sont des modèles de contre-pouvoir démocratique. Le *Journal officiel* en comptabilise plus de 900. Ce dossier est l'occasion de vous en présenter quelques-unes, qui en toute indépendance, mènent dans leur commune, dans leur département, dans leur région, un combat complémentaire à celui de Contribuables Associés. Lorsque les contribuables s'unissent et agissent, ils obtiennent des résultats. Jugez plutôt. ■

UN DOSSIER RÉALISÉ PAR JEAN-BAPTISTE LEON

www.observatoiredesubventions.com

Canol: l'association des contribuables du Rhône

Canol, la très active association des Contribuables actifs du Nord-Ouest lyonnais est née en septembre 1999. Son objet: informer et défendre les contribuables du département du Rhône, en matière de dépenses des collectivités territoriales et de fiscalité locale. Canol est une association qui compte: 1 275 adhérents à jour de cotisation fin 2010.



2^e à droite, Michel Vergnaud, 69 ans, président de Canol, ancien cadre commercial. DR

Les enquêtes de Canol

Canol enquête sur des thèmes précis et publie ses analyses via son bulletin intitulé *Canol Actualités*: gestion des collectivités territoriales, des transports en commun, des logements sociaux, de l'aide aux entreprises, de l'élimination des déchets, etc. Le bulletin est publié 5 fois par an. Le n° 41 est paru en janvier 2011. On y lit notamment une enquête sur le coût de l'aide publique au développement de la région Rhône-Alpes: en 2011, comme en 2010, le budget alloué à la « coopération décentralisée » atteint pas moins de 9 350 000 €. En 2009, les sommes dépensées s'élevaient à 9 210 679 € et « ne comprennent pas les frais de déplacement de nos élus,

des fonctionnaires, des experts, ni des personnalités étrangères que le Conseil régional avait invitées. » Et Canol de rappeler que selon le Code général des collectivités territoriales, la mission des conseils régionaux est de « contribuer au développement économique, social et culturel de la région », et non de s'occuper de ce qui se passe dans le reste du monde...

Un logiciel de contrôle des comptes

Canol défend les intérêts collectifs des contribuables du Rhône. Elle n'hésite donc pas à tenter des actions en justice. À la suite d'un recours de l'association, le tribunal administratif de Lyon a annulé en 2010 l'achat de loges pour le Grand Prix de tennis de Lyon par le conseil général du Rhône.

Région Rhône-Alpes : 9 412 000 € pour un pavillon à l'Exposition universelle de Shanghai

Canol a fait le bilan du coût de la présence de la Région à l'Exposition universelle de Shanghai: « *L'ensemble des crédits de paiement recensés à la Région s'élève à 8 212 000 €, auxquels il faut ajouter 1 200 000 € de subvention versée par la ville de Lyon à Erai (Entreprises Rhône-Alpes International) pour le projet "Ville Lumière". La fréquentation du pavillon Rhône-Alpes aurait été très inférieure à ce qui était espéré, mais on aurait refusé du monde au restaurant "Paul Bocuse" qui y était installé! Le total de 9 412 000 € ne comprend pas le coût des déplacements de nos élus et des agents du Conseil régional, ni celui des journalistes invités à Shanghai pour chanter leurs louanges. » ■*

L'association a également mis au point un logiciel qui permet de saisir les comptes des communes du département et de sortir les graphiques significatifs de leur gestion. Vous retrouverez, sur le site Internet de l'association, l'analyse de la gestion d'un certain nombre de communes du Rhône (Lyon, Villeurbanne, Écully, Vaulx-en-Velin, Givors...).

Apolitique, l'association se finance exclusivement par les cotisations et les dons de ses adhérents. Elle ne touche bien évidemment aucune subvention. Canol fonctionne grâce au courage et à l'engagement quotidien de ses bénévoles. ■

Canol
BP 19
69131 Écully CEDEX
Tél: 04 78 34 44 87
Courriel: canol@wanadoo.fr
Site Internet: www.canol.fr
Président: Michel Vergnaud.

Créez votre association



Le combat des 146 000 membres de Contribuables Associés contre les gaspillages de l'argent public et les excès de dépenses publiques vous pousse à vouloir vous investir de plus en plus. Vous souhaitez agir au niveau local pour vous faire entendre de votre maire, du président de votre communauté de communes, de votre conseiller général ou de votre président de région. **Vous pouvez créer une association locale de contribuables** avec un groupe solidaire et d'autres contribuables, prêts à s'investir avec vous dans un tel projet! **N'hésitez surtout pas à faire appel à nous!** C'est avec plaisir que nous vous aiderons, en invitant des membres

de Contribuables Associés à vous rejoindre, en nous déplaçant ou en vous envoyant de la documentation. Appuyez-vous sur notre expérience.

Contribuables Associés 42, rue des Jeûneurs 75002 Paris 01 42 21 16 24.

Contact: Jean-Baptiste Leon, jeanbaptisteleon@contribuables.org

Site Internet: www.contribuables.org. ■

Les contribuables de Saint-Cyprien

La ville de Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales) est située à 15 km de Perpignan et compte 10 274 habitants. L'Association de défense des contribuables de Saint-Cyprien (ADC) a été créée en 2009 pour éviter que l'histoire ne se répète après les errements de la précédente municipalité. Elle compte 200 adhérents. L'actuel maire de Saint-Cyprien est Thierry Del Poso, Nouveau Centre, élu en septembre 2009. Jacques Bouille, le maire précédent incarcéré pour corruption, s'est pendu dans sa cellule en mai 2009.

Dépenses superfétatoires

L'héritage est pesant : un délabrement des équipements, voies, boulevards, trottoirs, etc., au-delà des limites

acceptables pour une station à vocation touristique. Les points forts de la ville (port, littoral, parkings) ont été laissés à l'abandon ou dans un état de délabrement avancé, quand ils n'étaient pas livrés aux promoteurs. L'ancien maire a aussi accumulé les dépenses superfétatoires : un rond-point a coûté de 600 000 à 700 000 €, dont 140 000 € pour l'éclairage. 450 000 € pour des toilettes publiques qui n'ouvrent que trois mois par an. Coût de la construction de la halle à marée : 1,5 million d'euros. Elle n'a jamais servi, n'étant pas aux normes. Aujourd'hui, le contribuable doit faire face à un endettement de 56 millions d'euros : plus de 5 000 € par habitant.

Les élections devaient apporter des réponses à ces dysfonctionnements. Selon l'association,



Patrick Cheguillaume, 62 ans, président de l'association de défense des contribuables de Saint-Cyprien. DR

et transparence des comptes, des emprunts et projets engageant la commune. Leur vigilance porte notamment sur les budgets prévisionnels, le respect des dépenses utiles et non excessives, l'impact des dépenses de fonctionnement sur les taux d'imposition (ex : les ordures ménagères). ■

Association de défense des contribuables de Saint-Cyprien

À l'adresse de Monsieur Patrick Cheguillaume, 10, avenue Pablo-Picasso 66750 Saint Cyprien.

Tel : 04 68 89 67 37

Courriel :

pcheguillaume@gmail.com

Site Internet :

www.adc-saintcyprien.com

rien n'a changé, si ce n'est les acteurs, aux compétences douteuses. « Dans ce contexte troublé et opaque », l'association continue de s'opposer au manque de volonté d'« une gestion républicaine » de la commune. Les contribuables locaux se sont unis pour exiger rigueur

Saint-Génis-des-Fontaines

Face à la gestion pour le moins « surprenante » de sa municipalité, Sylvia Mion a créé, fin 2010, l'Association pour la défense des contribuables de Saint-Génis-des-Fontaines (Pyrénées-Orientales).

Avis aux lecteurs du *Cri* : tout bon conseil est le bienvenu pour cette jeune association.

Contactez M^{me} Sylvia Mion

9 Cami de la Creu 66740 Saint-Génis-des-Fontaines.

Courriel : donia.aivlys@wanadoo.fr ■

Les contribuables de la communauté de communes Marenne-Adour-Côte Sud

L'association Macs Initiatives défend depuis 2007 les intérêts des habitants des 23 communes affiliées à la communauté de commune Macs (Marenne-Adour-Côte Sud), dans les Landes. L'association est le caillou dans la chaussure d'élus qui dilapident l'argent des Landais. Pour Gérard Dumas, président de Macs Initiative, « ces intercommunalités, qui ne procèdent pas du suffrage universel direct, lèvent l'impôt, ce qui est tout à fait discutable, pour ne pas dire illégitime sur le plan de la démocratie ». Vous pouvez retrouver l'interview qu'a donnée Gérard Dumas au *Cri* de décembre 2010 sur www.observatoiredeessubventions.com/?p=18587.

Macs Initiatives BP N° 55 40150 Hossegor. Courriel : contact@macs-initiatives.com Site Internet : www.macs-initiatives.com Blog : macsinitiatives.blogs.sudouest.fr ■

À Moëlan-sur-Mer, les Bretons se mobilisent

L'Association des citoyens et des contribuables de Moëlan-sur-Mer et du Pays de Quimperlé (ACCM), dans le Finistère sud, est née en 1999. Elle entend encourager un esprit d'économie des fonds publics qui doivent être « limités à l'indispensable ». L'ACCM se donne pour but de « contrôler l'utilisation de l'argent public à tous les niveaux de l'administration, essentiellement dans la gestion communale et intercommunale. »

L'association a fait le constat qu'à l'inverse des autres régions françaises, il existe très peu d'associations citoyennes en Bretagne. Elle compte donc sensibiliser les Bretons sur la nécessité de se regrouper afin de faire valoir leur droit de

regard sur l'utilisation de l'argent public. L'ACCM souhaite créer une synergie régionale car « constitué en collectif, l'ensemble des associations deviendrait une force incontournable. » L'association tiendra son assemblée générale 2011, le samedi 2 avril à 16 h 30, ancienne MLC, salle multifonctions. ■

ACCM

BP 16 - 29350 Moëlan-sur-Mer.

Courriel : accm-moelan@orange.fr.

Site Internet : www.accm-moelan.fr.

L'ACCM diffuse à tous les habitants de la commune un bulletin d'information *La Tribune de Moëlan*.

Président : Serge Bourgois.

À Argenteuil: Légitimes Dépenses

Légitimes Dépenses a été créée à Argenteuil (Val-d'Oise) en 1998. Les impôts locaux s'étant stabilisés de 2001 à 2008, l'association fut mise de fait en « sommeil ». Suite à l'instauration d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères à son taux maximal, l'association a été « réveillée » en avril 2008 par Alain Crevau, son actuel président. L'association s'est ouverte à la ville de Bezons, après la création de la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons. Légitimes Dépenses se donne pour mission de défendre les contribuables argenteuillais et bezonnais « face aux abus éventuels concernant dépenses et recettes inconsidérées ou douteuses, détournements, investissements douteux, ingérences et malversations qui pourraient être réalisés par des individus, groupes, associations, collectivités locales ou territoriales et mettant en jeu des fonds publics. »

Légitimes Dépenses enquête sur la gestion et la fiscalité locales : impôts locaux, fonciers, taxes professionnelles... Le conseil municipal d'Argenteuil



Alain Crevau, 57 ans,
consultant métier logistique,
président de Légitimes Dépenses. DR

s'est illustré en mars 2010, en octroyant une subvention de 10 000 euros aux employés de La Poste de la commune, qui avaient été en grève durant 42 jours. Légitimes Dépenses a saisi le préfet du Val-d'Oise qui a jugé cette subvention légale (plus de détails dans nos *Dossiers du Contribuable* n° 1). Le 20 novembre dernier, à l'appel de l'association, 200 personnes ont manifesté leur mécontentement contre l'augmentation des impôts locaux à Argenteuil : + 13,9 % en 2009, + 9 % en 2010. Pour certains contribuables, c'est + 25 % pour la taxe d'habitation et + 40 % pour la taxe foncière en 3 ans. Fin 2010, l'association compte 92 adhérents à jour de leurs cotisations. L'assemblée générale de Légitimes Dépenses se tiendra le samedi 2 avril 2011. L'association édite un trimestriel *La Lettre de Légitimes Dépenses*. ■

Légitimes Dépenses

12 rue de Bouin Quartier Orgemont
95100 Argenteuil.

Tél: 09 70 40 61 51 Fax: 01 34 10 39 07

Courriel: contact@legitimesdepenses.org

Site Internet: www.legitimesdepenses.org

Mais aussi...

Franche-Comté

*Union civique
des contribuables
citoyens*

de Franche-Comté (U3C)

77 Grande-Rue
25360 Nancray.
Tél-fax : 03 81 55 21 67.

Courriel : SG44@free.fr

<http://u3c.free.fr>

Mennecy (Essonne)

*Association des
contribuables de Mennecy*

À l'attention

de M. Louis Bataillard
35 rue de la sablière
91540 Mennecy.

Taverny (Val-d'Oise)

*Association des
contribuables de Taverny*

– ACT

2 D, rue Gaston-Huguet
95150 Taverny. ■

Les contribuables en Alsace

L'ADCRA, l'Association de défense des citoyens-contribuables de la Région Alsace est née en 1997 à la suite de deux affaires de détournement des deniers publics, l'une au conseil régional d'Alsace, l'autre au conseil général du Haut-Rhin. L'ADCRA comporte plusieurs comités spécifiques : un comité des usagers des transports collectifs, un comité des usagers de la route, un comité des usagers des ordures ménagères ainsi qu'un conseil consultatif des citoyens-contribuables d'Alsace qui formule des avis sur divers sujets. L'association prône notamment la suppression des deux conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin au profit de l'unique région Alsace.

A la clef, une économie d'échelle pouvant aller jusqu'à 500 millions d'euros par an.

ADCRA 7B rue de Sélestat 67230 Benfeld

Tél : 09 52 50 00 67 Courriel : asso.adcra@free.fr

Président : Christian Jaeg. ■

Le Vésinet

L'association Le Vésinet Participation (basée dans les Yvelines) fêtera en mars 2011 ses 20 ans d'action au niveau communal. L'association, présente à toutes les séances du conseil municipal, s'intéresse aux impacts sociaux, économiques et financiers de la gestion municipale. Elle formule des avis sur les affaires et projets de la commune. Un engagement que le président de l'association, Édouard Bonnaure, résume par cette formule : « *Si chacun balaie devant sa porte, la rue sera propre !* »

Le Vésinet Participation

10 rue Auber
78110 Le Vésinet
levésinetparticipation@gmail.com
levésinet-participation.over-blog.com. ■

www.lecri.fr

À la Réunion: Contribuables 974

Contribuables 974 est l'association fondée en mars 2010 par des contribuables de Saint-Louis-de-la-Réunion. 500 personnes se sont déplacées à sa première réunion publique. Il faut dire que les choses vont mal à Saint-Louis. La Ville doit faire face à un déficit abyssal, le conseil municipal a voté en 2010 une augmentation de 44 % des impôts locaux. Faute de pouvoir payer leurs impôts qui augmentent chaque année, de nombreux habitants sont amenés à déménager. Fin octobre 2010, une centaine de membres de l'association ont manifesté devant le Trésor public. Contribuables 974 a rencontré le percepteur afin de trouver des solutions aux difficultés de paiement et discuter d'une éventuelle annulation de la

hausse exponentielle des taxes locales. Une lettre a été adressée en ce sens au préfet.

Une explosion de la fiscalité qui profite à certains

Une délégation de 180 Saint-Louisiens s'est rendue en Afrique du Sud, lors de la dernière Coupe du Monde de football. Sous couvert d'une association dirigée par son propre frère et fort de ses relations avec le petit-fils de Nelson Mandela, le maire Claude Hoarau (Parti communiste réunionnais) a emmené ses amis pour assister à trois matchs. Selon le site d'informations locales *Zinfos 974*, « certains ont voyagé gratuitement, et d'autres ont payé leurs billets. Dans le groupe, on retrouve des employés communaux de Saint-Louis, certains de leurs

proches, et des citoyens lambda, heureux de participer à la fête ». Ceux qui ont payé ont déboursé 1 520 € de billets, 20 € d'inscription à Coopération Réunion internationale – l'association du frère du maire – et 60 € par billet d'entrée au stade. Soit 1 720 € pour un match, les Réunionnais en ratant deux, suite à « une mésentente » avec la Fédération internationale de football. Suite à cette affaire, Contribuables 974 a déposé deux plaintes contre le maire pour détournements de fonds et prise illégale d'intérêts. Le 1^{er} février 2011, Claude Hoarau a été placé en garde à vue. Il est ressorti libre. ■

Contribuables 974

93 rue des Écoliers, 97450 Saint-Louis
Présidente: Josette Brosse

Votre commune est-elle bien gérée ?

Ce guide pratique, simple et pragmatique n'exige pas de formation particulière. Il permet à chacun de se faire une idée



précise de la façon dont est gérée sa propre commune. Il propose aux contribuables locaux, mais aussi aux élus désireux de mieux appréhender

les problèmes auxquels leur commune se trouve confrontée, de démêler l'écheveau compliqué des comptes municipaux. Cet ouvrage s'adresse plus particulièrement aux habitants des communes de moins de 10 000 habitants.

3 euros frais de port inclus.

A commander auprès de Contribuables Associés 42, rue des Jeûneurs 75002 Paris.
01 42 21 16 24. ■

Les contribuables de l'île de Ré

L'association des contribuables de la commune des Portes-en-Ré (ADC) est née en 1992, suite à une réunion publique où le maire des Portes avait refusé de répondre aux questions d'ordre financier qui lui étaient posées alors par l'assemblée. Dans les années qui ont suivi, l'association a pu travailler en étroite collaboration avec les édiles et a notamment proposé à la municipalité une méthode pour gérer la commune. Chaque année au moyen de tableaux et graphiques, l'ADC présente la situation financière de la commune et de la communauté de communes. À la faveur de cette expérience, Alain Le Grelle, actuel président d'honneur de l'association, a publié, en 2007, le guide pratique « *Votre commune est-elle bien gérée ?* » chez Contribuables Associés (voir ci-contre). Outre son site Internet, l'ADC publie, depuis novembre 2010, une lettre d'information.

Association des contribuables de la commune des Portes-en-Ré

BP 3 17880 Les Portes-en-Ré.

Courriel: contact-adclesportes@orange.fr.

Site Internet: adc-lesportes.fr. Président: Marcel Pedenaud.

Une autre association sur l'île: l'Association des contribuables de la commune de Saint-Clément-des-Baleines 41, rue de la Mairie, 17 590 Saint-Clément-des-Baleines. ■

Les contribuables de Thénac, en Charente

La création de l'Association de défense des contribuables et de l'environnement à Thénac a fait suite aux élections municipales de mars 2008, avec pour ambition de « *servir objectivement les intérêts de la communauté.* » L'association a fait paraître en janvier 2011 le 20^e numéro de sa lettre d'information.

A consulter sur son site Internet:

<http://adece-thenac.jimdo.com>

ADÉCE 17460 2 route de Gémozac
17460 Thénac. Président: Michel Yonneau. ■



Association des contribuables de l'Hérault

L'Association des contribuables de l'Hérault (ACH 34) a pour ambition de rassembler les contribuables du département dans un mouvement le plus large possible, de façon à faire pression sur l'ensemble des hommes politiques du département et de la région Languedoc-Roussillon, et à obtenir la baisse des impôts locaux. Montpellier détient des taux record en matière de fiscalité locale. ACH 34 a obtenu dernièrement l'annulation de subventions à une association maçonnique, le Centre culturel montpelliérain (CCM). Depuis 1987, la Ville de Montpellier met à disposition du CCM un local de 580 m² pour un bail de 99 ans. Montant du loyer : 2,59 € par mois. Le 6 janvier 2011, la Cour administrative d'appel (CAA) de Marseille a confirmé l'annulation par le tribunal administratif de Montpellier de deux subventions de 443 968 € en 2004 par la mairie



Au centre, Martine Petitout, présidente de l'Association des contribuables de l'Hérault. DR

de Montpellier et 60 000 € en 2005 par la Région Languedoc Roussillon. La Cour a estimé que l'intérêt public de ces subventions n'est pas établi. La commune de Montpellier et la Région Languedoc-Roussillon ont jusqu'au 8 mars pour décider de se pourvoir devant le Conseil d'État. En 1998, Martine Petitout, la présidente de l'ACH 34 avait demandé à Contribuables Associés de lui indiquer comment elle pouvait agir pour défendre les contribuables de sa région. La réponse fut simple : créez vous-même une

association. Ce qui fut fait. Un exemple à suivre. ■

Association des contribuables de l'Hérault – ACH 34

6 rue du Petit-Bois
34070 Montpellier
Tél. 04 67 03 44 44
Site Internet :
perso.orange.fr/ach34

Association de défense des contribuables et de l'environnement de Cabrières

L'association défend les contribuables de la communauté de communes du Clermontais (à l'ouest de Montpellier).
Président : André Barthez. Adresse postale : rue de l'Église 34800 Cabrières.
Courriel : a.barthez@free.fr
Association de défense des contribuables de Fontès
7 rue des Artisans
34320 Fontès. Courriel : infos@contribuables-fontes.fr
Président : Éric Montels. ■

Pont-Saint-Esprit

L'association locale est le **Rassemblement des contribuables spiripontains** (Voir notre article page 6). Consultez l'article sur le scandale du CCAS de Pont-Saint-Esprit : www.observatoiredessubventions.com/?p=17730. La chaîne vidéo de l'association sur Youtube : www.youtube.com/user/salamander30130. La Lettre d'information n° 13 de l'association est sur www.observatoiredessubventions.com/?p=17763
Adresse postale : Mas du major, Chemin du major, 30130 Pont-Saint-Esprit (Gard). Courriel : contrib30130@gmail.com ■



Virgine Subtil, présidente du Rassemblement des contribuables spiripontains. DR

Gallargues-le-Montueux

L'association Défense des contribuables gallarquois s'est constituée en mars 2009. La situation financière de cette commune gardoise de 3 000 habitants, située entre Nîmes et Montpellier, n'est pas sans rappeler celle de sa voisine Pont-Saint-Esprit. La Ville est endettée à hauteur de 1 642 euros par habitant. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.
Défense des contribuables gallarquois. 8, passage de la Bagarède 30660 Gallargues-le-Montueux. Présidente : Danièle Aslanian-Bedjidian. ■

Fisc à Sanary

La Fédération indépendante de sauvegarde du contribuable (Fisc) a été créée le 15 avril 2004 à Sanary, dans le Var. Elle regroupe près de 40 membres.
Fédération indépendante de sauvegarde du contribuable
753 route de la gare 83110 Sanary-sur-Mer (Var). Président : Gérard Goffredi. Courriel : goff@free.fr ■

Mieux vivre à Saint-Firmin

Après plusieurs années à Saint-Firmin (Hautes-Alpes), Bernard Alghisi et deux de ses compatriotes, en arrivent à la même conclusion. Dans cette commune de 450 habitants, les magouilles de certains élus ont de beaux jours devant elles. Ils décident donc de prendre les choses en main et créent Mieux vivre dans la transparence et un petit journal, *Le saviez-vous ?*. Mieux vivre dans la transparence est une association apolitique, indépendante et le financement de ses actions est assuré par ses seuls membres. Depuis maintenant huit ans, elle se bat pour dénoncer les malversations constatées dans la commune de Saint-Firmin.
Mieux vivre dans la transparence
La Vilette 05800 Saint-Firmin-en-Valgodemard.
www.associationmieuxvivedanslatransparence.fr ■

www.lecri.fr

Les associations de contribuables sur Internet

La liste des associations de contribuables est disponible sur le site de l'Observatoire des subventions (www.observatoiredessubventions.com). Cette liste est régulièrement remise à jour. Sur ce même site, vous pouvez suivre l'actualité de ces associations dans la rubrique « Associations de contribuables » : www.observatoiredessubventions.com/category/associations-contribuables. Contact : observatoire@contribuables.org. Sous l'impulsion de Jacques Rutten, le président de l'Association de défense des contribuables de l'Aigoual (voir ci-dessous) un site Internet de mise en partage d'informations entre les citoyens et les associations de contribuables a été créé en mai 2010 : www.observatoiredefensedescontribuables.com. Ce site est une intéressante banque de données, où les associations s'échangent leurs bons tuyaux. Parmi les sujets traités : l'analyse des documents comptables, la communication de documents administratifs, les ordures ménagères, les revenus de nos élus... Courriel : ODCalerte@gmail.com ■



Adhca : une association de défense des contribuables dans les Cévennes

L'Adhca défend depuis bientôt trois ans les contribuables de la communauté de communes de l'Aigoual (Gard), dans les Cévennes. Elle regroupe une centaine d'adhérents. Les membres de l'association surveillent les systèmes de délibérations, les marchés publics, les actes administratifs. « *C'est laborieux, mais très intéressant!* », constate Jacques Rutten, son président. L'Adhca est née avec l'objectif d'établir « *un dialogue qui existe rarement entre élus et population; essayer de faire naître le débat devant les élus qui confondent débat avec polémique* ». Et il y a du travail, tant dans cette partie des Cévennes les exemples de gestion irresponsable des deniers publics, les projets réalisés sans concertation avec les citoyens abondent. L'Adhca dénonce notamment le projet de construction d'un nouvel hôtel intercommunal de l'Aigoual (coût 498 500 €). La communauté de communes de l'Aigoual est pourtant appelée à disparaître dans sa forme actuelle avec la réforme des collectivités territoriales. **Association de défense des habitants contribuables de l'Aigoual** Avenue du Devois, Le Devois 30750 Saint-Sauveur-Camprieu Tél : 04 67 82 61 11 Courriel : adhca@live.fr Site Internet : www.adhca.com ■

Impôts : + 3 380 % à Autun !

En septembre 2010, à Autun (Saône-et-Loire), des contribuables en colère manifestent leur mécontentement devant la mairie en bloquant le centre-ville avec des tracteurs. Ils étaient venus avec des photocopies de leurs avis d'imposition. Une augmentation de 1 400 à 15 000 € pour un propriétaire, de 1 000 à 14 037 € pour un autre, de 560 à 12 000 euros pour une retraitée qui touche 700 euros de retraite par mois... Autun serait-elle ruinée ? Non. Mais Rémy Rebeyrotte, maire d'Autun, veut que les propriétaires concernés vendent leurs terrains pour pouvoir construire. La municipalité a décidé de faire capituler ces propriétaires fonciers dont une parcelle de terrain a été classée en zone constructible. Rémy Rebeyrotte justifie les augmentations avec des arguments choc : « *L'outil fiscal est un outil essentiel pour encourager vivement les propriétaires de terrains à bâtir à franchir le pas, à dégeler leurs terrains, en vue d'accueillir de nouvelles constructions* ». Une partie des 72 contribuables concernés se sont réunis en association de défense : **Autun : Taxe foncière**. Face au tollé médiatique, le maire a dû lâcher du lest. Il a fait adopter la division par quatre de la surtaxe foncière, mais aussi la possibilité pour les contribuables concernés de demander un dégrèvement ou un déclassement des parcelles incriminées. Les contribuables de Autun : Taxe foncière demandent purement et simplement l'annulation de la décision et restent « *très vigilants* ». L'association compte emmener le dossier en justice. **Autun : Taxe foncière** 27 rue de Paris, 71400 Autun. ■

Collectif Stop Impôts 44

« Contribuables, "Marre de payer" ? Avant de voter, demandez à vos élus de se positionner, vos impôts dépendent de leurs choix. »

Le collectif **Stop impôts 44** a lancé une pétition sur Internet contre l'explosion des impôts locaux en Loire-Atlantique. Pour signer la pétition : www.petitionduweb.com/STOP_IMPOTS_44-8689.html ■

Les contribuables d'Aubagne

Depuis 1998, l'Association des contribuables de l'intercommunalité d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) est à la pointe de la lutte contre le gaspillage de l'argent public. Nous avons régulièrement relaté dans ces colonnes les combats et victoires de cette association qui porte son intérêt et ses actions sur la pertinence et la légalité des dépenses engagées par les collectivités locales. L'association a notamment obtenu à plusieurs reprises l'annulation de subventions à des associations politiques ou à vocation de politique internationale, c'est-à-dire hors de la compétence des communes et ne répondant pas à l'intérêt public local. Fin avril 2010, suite à un recours des contribuables d'Aubagne, le tribunal administratif de Marseille annulait une subvention de la commune de La Penne-sur-Huveaune au « *fonds de solidarité et d'urgence pour les collectivités locales et la population de la bande de Gaza* ». Le tribunal a retenu le caractère politique et partisan de cette délibération.

Les dépenses à répétition des élus d'Aubagne

Le maire PCF Daniel Fontaine, et un collaborateur se rendent à New York en mai 2010 dans le but de « *participer à l'ONU aux travaux de la 8^e conférence de révision du Traité de non-prolifération nucléaire* ». Le maire d'Aubagne semble ignorer que la politique étrangère n'est pas de sa compétence. Coût du voyage et du séjour pour les contribuables de la ville: 4 500 € TTC. L'association des contribuables a déposé un recours auprès du tribunal administratif de Marseille.

La communauté d'agglomération d'Aubagne a mis en place un partenariat avec l'Association malienne de solidarité et de coopération internationale pour le développement, domiciliée à Bamako (Mali). Cette convention doit permettre une action de coopération décentralisée avec la commune rurale de Konségouéla. Coût de ce partenariat pour les contribuables de l'agglomération: 169 975,80 € en 3 ans. Le ministère des Affaires étrangères versera également 42 200 €. Comme le souligne Gabriel Lévy, membre des contribuables d'Aubagne, « *on ne sait toujours pas si le ministère subventionne directement la collectivité rurale du Mali ou si cette subvention aboutit, comme pour "l'Agglo", dans les poches d'une association domiciliée à l'étranger* ». ■

Association des contribuables de l'intercommunalité d'Aubagne

455 chemin du Charrel
13400 Aubagne
Tel 04 42 84 40 15
Fax 04 91 35 89 91
Courriel: contribuablesaubagne@orange.fr
Site Internet: <http://contribuables.aubagne.over-blog.com>
Président: Dr Jean-Paul Gautier. L'association édite une *Lettre des contribuables*. Vous pouvez retrouver également les chroniques de l'association sur www.lecri.fr et www.observatoiredessubventions.com.

Les contribuables d'Aubagne sont rompus au droit administratif. Ils souhaitent faire profiter de leur expérience les associations de contribuables ainsi que les administrés. N'hésitez pas à les contacter. ■

Saint-Gaudens: non à la taxe sur les ordures ménagères!

Le Collectif de défense des usagers citoyens contribuables est une association statutairement apolitique, créée en 2002, lorsque des contribuables du canton de Saint-Gaudens au sud de Toulouse, découvrent les augmentations exorbitantes et les inégalités générées, particulièrement en zone rurale, par la création de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) calculée sur la base de l'impôt foncier. Elle remplace la redevance (REOM) qui respectait le principe constitutionnel de l'égalité des citoyens devant l'impôt, ce qui n'est plus le cas de la TEOM. Plus de 78 % de contribuables ruraux doivent alors acquitter des montants relevés entre 100 et plus de 1 000 euros, alors que la moyenne nationale se situe à 40 euros par an et par personne! Immédiatement, un groupe de contribuables se rassemble pour contester et refuser cette affec-

tation foncière qu'ils considèrent comme inéquitable et stupide, puisque non incitative au « tri sélectif ». Aujourd'hui, le collectif fédère 58 associations. Il a fait déposer depuis deux ans 78 plaintes individuelles au pénal contre la gestion du Sivom (syndicat intercommunal à vocations multiples) de Saint-Gaudens, dénoncée dans un rapport accablant de la Chambre régionale des comptes. Plaintes non instruites dans un premier temps, le procureur en ayant perdu la trace! Deux enquêtes sont enfin en cours. ■

ALAIN PADOVANI

Collectif interdépartemental de défense de l'usager citoyen contribuable

51, rue Principale
31800 Pointis-Inard
05 61 95 11 13
et 06 82 69 10 80
Courriel: DefenseUsager@aol.com
Site Internet: defenseusager.jimdo.com
Président: Alain Padovani

